



Bulletin académique

n°852

du 11 mai 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
- Appel à candidatures : postes d'enseignement à l'hôpital de la Timone	3
Service Académique d'Information et d'Orientation	
- Recrutement formateurs MLDS	6

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Gérard MARIN - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-852-644 du 11/05/2020

APPEL A CANDIDATURES : POSTES D'ENSEIGNEMENT A L'HOPITAL DE LA TIMONE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MAUREL - IEN ASH MARSEILLE - Tel : 04 91 99 68 16 - ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr
- M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 74 39 - mvt2020@ac-aix-marseille.fr

Un poste d'enseignant des disciplines littéraires rattaché à l'unité pédagogique de l'hôpital de la Timone est à pourvoir à titre provisoire à la rentrée 2020.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2020@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:

Objet : POSTE HOPITAL LA TIMONE 2020 –NOM- PRENOM
Copie à : établissement d'affectation du candidat
Copie à : IEN-ASH de Marseille : ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr

Elles doivent comporter

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation.
- le dernier rapport d'inspection
- la fiche jointe comportant l'avis du chef d'établissement et de l'Inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) ; ce dernier sera demandé par la DIPE s'il ne figure pas dans le dossier.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel)

Vous trouverez en annexe la fiches de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant à hôpital : Professeur du 2nd degré, enseignements littéraires
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché à l'unité pédagogique du centre scolaire de l'hôpital de la Timone. Plusieurs postes sont rattachés à cette unité pédagogique qui réunit des enseignants du 1^{er} et 2nd degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Cette mission s'exerce dans le cadre du conventionnement entre l'APHM (Assistance publique des hôpitaux de Marseille) et la DSDEN13 (direction des services départementaux de l'éducation nationale) autour de l'unité pédagogique de l'hôpital de la Timone et de l'hôpital Nord. Il s'agit d'adapter le parcours scolaire des enfants-élèves hospitalisés chaque année à leur pathologie afin qu'ils ne souffrent d'aucune rupture dans leur scolarité. L'enseignant enseigne auprès d'élèves collégiens et lycéens. Il enseigne l'ensemble des disciplines littéraires.
	MISSIONS	Le dispositif d'enseignement est placé sous l'autorité pédagogique de l'IEN-ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service, l'enseignant est le référent des questions pédagogiques au sein de la structure. Le suivi de cette mission est organisé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur disciplinaire en coopération avec l'IEN-ASH. L'enseignant spécialisé à l'hôpital recherche pour chacun des élèves hospitalisés les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux. L'enseignant est en lien permanent avec l'établissement scolaire d'origine afin de suivre le programme des matières fondamentales pour que l'enfant ou l'adolescent continue ses apprentissages, valide son année scolaire, soit à même de réintégrer sa classe dès que sa santé le lui permettra ou de se présenter aux examens nationaux. Il met en place le suivi pédagogique en individuel ou en petits groupes selon les modalités définies en équipe. Il participe aux équipes de suivi de scolarisation selon les modalités nécessaires.
	COMPETENCES	Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale (école, collège, lycée), du champ de l'ASH en particulier, et de la législation s'y rapportant. Posséder une expérience d'enseignement auprès d'élèves aux besoins éducatifs particuliers. Savoir mettre en œuvre des méthodes et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées. Savoir mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage personnalisées et explicites Savoir se positionner en tant que personne-ressource pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers. Avoir une bonne capacité d'écoute. Être capable d'adaptabilité dans la relation, de discrétion. Savoir travailler en équipe
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Qualification : être titulaire d'une certification complémentaire : CAPPEI ou du 2 CA-SH, de préférence option C.
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à titre provisoire pour l'année scolaire après avis de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	18 H face aux élèves + temps d'échanges, de concertation et de coordination.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2020@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous: Objet : POSTE HOPITAL LA TIMONE 2020 –NOM- PRENOM Copie à : établissement d'affectation du candidat Copie à : IEN-ASH de Marseille : ce.01330881@ac-aix-marseille.fr – un curriculum vitae, – une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable. – dernier rapport d'inspection – la fiche jointe comportant l'avis du chef d'établissement et de l'Inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) ; ce dernier sera demandé par la DIPE s'il ne figure pas dans le dossier. Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).
	CONTACT	IEN ASH MARSEILLE : 04 91 99 68 16 ce.01330881@ac-aix-marseille.fr

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SAIO/20-852-92 du 11/05/2020

RECRUTEMENT FORMATEURS MLDS

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Mme PEDINIELLI, chargée de mission - Secrétariat de la MLDS

Un poste de formateurs MLDS au lycée UPR PACA Corse est à pourvoir pour la rentrée 2020 :

- Un poste vacant depuis 04/11/2019 en EPM La Valentine et au QM Luynes

Vous trouverez en annexe le profil de poste. Une expérience de formateur et/ou d'accompagnement de jeunes gens en difficulté est vivement conseillée. Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront parvenir par voie électronique à ce.mlds@ac-aix-marseille.fr pour le 28 mai 2020 au plus tard, délai de rigueur (les éventuelles pièces justificatives seront demandées ultérieurement).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE
FORMATEUR MLDS DU LYCÉE UPR PACA CORSE

	FICHE DE POSTE FORMATEUR MLDS DU LYCÉE UPR PACA CORSE
Objet	Formateur Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) référent Lycée Pénitentiaire UPR Paca Corse
Personnel	Personnel nommé par le proviseur de l'ULE UPR Paca Corse sur proposition du Coordonnateur Académique de la MLDS du Rectorat d'Aix-Marseille et après accord de l'Administration Pénitentiaire (DISP Paca Corse)
Profil	Le formateur est un acteur de terrain, qui a une connaissance générale du système éducatif et de ses enjeux. Il est informé des orientations nationales et académiques dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. Il dispose, de plus, des connaissances juridiques suffisantes lui permettant d'appréhender le système judiciaire encadrant les mineurs et jeunes majeurs emprisonnés. Il maîtrise les outils informatiques et bureautiques de Pack Office et Windows Office.
Champs d'activité	<p><u>Le Public Cible :</u> Le public ciblé par la mission du Formateur MLDS de l'UPR Paca Corse est constitué de l'ensemble des mineurs en situation ou en risque de décrochage scolaire lors de leur incarcération limitée aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes mineurs de plus de 16 ans • Jeunes incarcérés mineurs et passés majeurs pendant leur temps de détention <p><u>Lieu d'exercice de la mission du Formateur :</u> Le Formateur exerce sa mission dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Unités Locales d'Enseignement (ULE) de l'EPLÉ UPR Paca Corse: <ul style="list-style-type: none"> ○ EPM Marseille ○ Quartier Mineurs de Luynes • Les EPLÉ dont sont originaires les jeunes dont il assure le suivi après leur sortie de détention ou qui sont susceptibles de les accueillir <p><u>La mission du Formateur au profit du Public Cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'accueil : <p>Réalisation d'Entretiens de Situation en coordination avec le Référent Quartier Mineurs (RQM). Ces entretiens ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer les situations de décrochage scolaire ○ Evaluer les risques et l'étendue du décrochage scolaire ○ Déterminer les causes du décrochage ○ Déterminer les actions de lutte contre le décrochage pouvant être entreprises pendant la détention : <input type="checkbox"/> Valorisation des expériences (Portefeuille de compétence) <input type="checkbox"/> Valorisation/estime de soi <input type="checkbox"/> Besoin de bilan d'orientation et d'informations sur l'orientation <input type="checkbox"/> Besoin de constitution d'un dossier d'orientation <p>○ Pré-déterminer la prise en charge à la sortie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Hors EN : partenaires de la PSAD (Mission Locale, Greta, PJJ, E2C, Epide, etc.), Service Civique, Formations par alternance, accompagnement vers l'emploi, emploi, SPRO <input type="checkbox"/> EN : reprise de la scolarité, re-scolarisation, dispositifs de la MLDS

• Pendant la détention :

O Réalisation d'entretiens de suivi destinés à définir le projet de reprise de formation à la sortie et à remobiliser le jeune dès lors que le projet implique les services de l'Education Nationale

O Réalisation de Formations en groupe destinées à :

- Inciter et soutenir les jeunes décrocheurs à reprendre à leur sortie un cycle de formation en vue d'obtenir une qualification
- Initier la réalisation de leur Portefeuille de Compétences

• A la sortie de détention :

Dès lors qu'un projet de sortie implique un établissement de l'EN, le Formateur assure pendant 6 mois l'accompagnement personnalisé du jeune afin de sécuriser son retour en scolarité, notamment:

O En organisant le 1er entretien du jeune avec l'EPL d'accueil

O En soutenant le lien entre la direction de l'EPL d'accueil, la PJJ et la famille et le jeune

O En se constituant personne ressource auprès de l'EPL d'accueil pour le bon déroulement de la reprise de la scolarité du jeune

La mission du Formateur vis-à-vis des partenaires :

• Coordonner ses actions avec les partenaires intervenant en milieu pénitentiaire (Mission Locale, PJJ, CIO, CPIP, équipe enseignants) en charge de la réinsertion sociale et professionnelle.

• Apporter son appui technique aux équipes du personnel en charge de la réinsertion du public (CIO, EN, Santé, AP, PJJ et CPIP) pour prévenir, repérer et agir contre le décrochage scolaire, notamment :

O En participant aux réunions de coordination hebdomadaires organisées par les RLE avec les enseignants, la PJJ, le CPIP, la ML et l'AP.

O En dispensant auprès des personnels AP, Santé, Enseignants, Educatif, PJJ, CPIP, Copsy, des formations sur la lutte contre le décrochage scolaire.

• Solliciter dès que nécessaire l'intervention des CIO/psyEN intervenant en prison et s'appuyer sur leur expertise (bilans d'orientation, cognitifs, psychologiques) et leur maîtrise du système éducatif académique.

• S'appuyer sur les évaluations et bulletins scolaires réalisés par les équipes enseignantes.

La mission du Formateur vis-à-vis de l'UPR :

• Superviser la bonne transmission des dossiers scolaires (bulletins, évaluations, livrets de compétences (GILC), travaux, portefeuilles de compétences, fiches de suivi, etc.) des mineurs incarcérés entre les différents ULE de l'UPR et leurs transmissions aux familles à chaque sortie de prison.

• Etre une personne ressource et relais pour les équipes éducatives et membres du GPDS auquel l'UPR appartient

• Contribuer au diagnostic du décrochage (observation, analyse et bilan)

• Mettre à jour les tableaux de bords de l'UPR (Fichiers SIM et FAST)

• Transmettre sous l'autorité du proviseur de l'UPR les situations de décrochages au Coordonnateur Académique de la MLDS

• Contribuer au suivi de cohorte des mineurs scolarisés dans les ULE où le Formateur intervient pendant les 6 mois suivant leurs sorties.

Compétences et aptitudes requises	<p>Capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'analyse, de rédaction et de synthèse ; • À travailler en équipe et en partenariat ; • À travailler en milieu pénitentiaire et être habilité « Justice » ; • À recevoir et traiter des informations confidentielles et respecter le secret professionnel ; • À avoir une vision globale de l'établissement et de ses acteurs ; • À appréhender le monde judiciaire
Modalités d'exercice de la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Le formateur MLDS exerce sa mission sous l'autorité du proviseur de l'UPR et du coordonnateur académique de la MLDS sur l'académie d'Aix-Marseille. Il est rattaché administrativement au Lycée Professionnel Camille Jullian de Marseille et au Bassin Marseille Est. • Un rapport annuel sera transmis au proviseur de l'UPR et au Coordonnateur Académique de la MLDS en fin de chaque année scolaire et civile. • Emploi du temps du Formateur : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2,5 jours au QM de Luynes ○ 2 jours à l'EPM de Marseille • Les frais de déplacement du formateur sont pris en charge par l'AP (DISP Paca Corse). A cette occasion, il pourra utiliser son véhicule personnel ou un véhicule de la DISP Paca Corse. • Un ordinateur et un téléphone portables sont mis à la disposition du formateur par l'AP et pourront-être introduit en milieu carcéral conformément aux règlements de l'AP • Le Formateur exercera sa mission à raison de 36 heures / semaine, étant précisé que 1 heure de formation en face à face avec un groupe d'élève équivaut à 2 heures de travail effectif. • Le temps annuel de travail du Formateur est calculé sur la base de 1607 heures ramenées à 1593 heures annuelles.